

## FAQ sur l'accréditation des médias auprès de la CCNUCC révisée 07/03/2017

Où puis-je me renseigner sur l'accréditation des médias pour les réunions de la CCNUCC?	2
Puis-je demander une accréditation comme auparavant?	2
J'ai couvert la dernière réunion de la CCNUCC. Dois-je faire une nouvelle demande?	2
Je possède un badge pour une autre conférence de l'ONU. Me permet-il d'assister aux réunions de la CCNUCC?	2
Et si je dispose d'une accréditation auprès de l'ONU à New York, Genève, Vienne ou Nairobi?	2
Quand dois-je demander une accréditation pour les réunions de la CCNUCC?	2
Quelle est la date limite pour obtenir une accréditation?	3
La date limite est dépassée. Puis-je quand même faire une demande d'accréditation?	3
Le nombre de représentants des médias pouvant assister à une conférence est-il limité? ...	3
Que se passe-t-il lorsque le quota est atteint?	3
De quelles informations ai-je besoin pour obtenir une accréditation en ligne?	3
Que faites-vous de ces informations?	3
Comment puis-je créer un compte?	3
Que dois-je faire d'autre?	3
Comment puis-je vous envoyer mes documents?	4
À qui dois-je adresser l'ordre de mission?	4
Que doit contenir l'ordre de mission?	4
Je ne possède pas de carte de presse. Puis-je quand même obtenir une accréditation? ....	4
Qu'entend-on par «autres documents»? Que faut-il produire?	4
Dois-je envoyer une photo de moi?	5
Quand saurai-je si j'ai obtenu une accréditation?	5
Comment puis-je vérifier l'état d'avancement de mon dossier d'accréditation?	5
Que couvre l'accréditation?	5
Dois-je vous indiquer les jours où je serai présent ou l'accréditation est-elle valable pour toute la durée de la conférence?	5
M'est-il possible de m'inscrire comme délégué ou comme ONG tout en obtenant une accréditation presse?	5
Je suis journaliste ou photographe free-lance. Puis-je obtenir une accréditation? .....	6
Je suis étudiant. Puis-je obtenir une accréditation? .....	6
J'ai moins de 18 ans. Puis-je obtenir une accréditation? .....	6
Peut-on obtenir une accréditation presse pour les blogs? .....	6
Et le journalisme populaire et participatif? Je fais une demande de la part d'un groupe indépendant de médias communautaires en ligne à but non lucratif. ....	6
Je fais partie d'une association professionnelle d'organismes de radiodiffusion. Puis-je obtenir une accréditation? .....	6
Je fais partie d'une société indépendante de production de cinéma ou de télévision qui réalise un documentaire sur l'évolution du climat. Puis-je assister à la conférence? .....	6
Je suis attaché de presse dans une ambassade. Ai-je besoin d'une accréditation presse pour assister à la conférence? .....	7
Qu'en est-il d'un attaché de presse qui accompagne un chef d'État ou de gouvernement? ..	7
Puis-je obtenir une accréditation générale de mon organisation? .....	7
Puis-je remplacer une personne ayant obtenu une accréditation de mon organisation? .....	7
Financez-vous la participation des journalistes? .....	7
Faites-vous des réservations d'hôtels pour les représentants des médias? .....	7
Accordez-vous une aide pour l'obtention de visas? .....	7
Mon accréditation ayant été approuvée, que se passe-t-il maintenant? .....	7
Pouvez-vous m'envoyer mon badge à l'avance ou dois-je le retirer quelque part? .....	8
Que dois-je faire si je perds mon badge ou qu'on me le vole? .....	8
Où suis-je autorisé à aller? .....	8
Pouvez-vous m'envoyer une liste des représentants des médias ayant obtenu une accréditation? .....	8

## FAQ sur l'accréditation des médias auprès de la CCNUCC révisée 07/03/2017

Je souhaite être tenu au courant de ce qui a trait à la CCNUCC. Pouvez-vous m'ajouter à votre liste de diffusion? .....	8
Limitation de responsabilité.....	8

### Où puis-je me renseigner sur l'accréditation des médias pour les réunions de la CCNUCC?

Consultez notre [section Web](#) sur l'accréditation de la presse et des médias (également disponible en anglais et en espagnol).

Le Secrétariat de la CCNUCC respecte les [critères de l'ONU concernant l'accréditation des médias](#) (également disponible en anglais et en espagnol).

### Que dois-je faire pour obtenir une accréditation pour les réunions de la CCNUCC?

Vous devez faire une demande d'accréditation en passant par le [système d'accréditation en ligne des médias](#).

### Qu'est-ce que le [système d'accréditation en ligne des médias](#)?

Il s'agit d'un système entièrement électronique qui permet la création d'un compte personnel, la saisie de données de base et le téléchargement de la documentation nécessaire. Le système permet également d'obtenir des informations sur l'état d'avancement de votre demande.

### Puis-je demander une accréditation comme auparavant?

L'accréditation en ligne est le seul moyen officiel qu'ont les médias pour s'inscrire. **Le Secrétariat ne peut pas traiter les demandes d'inscription faites par tout autre moyen, courriel, lettre ou fax.** Tout document d'accréditation qui n'est pas transmis par le système d'accréditation en ligne ne sera pas traité.

### J'ai couvert la dernière réunion de la CCNUCC. Dois-je faire une nouvelle demande?

Oui. Les badges destinés aux médias délivrés lors des réunions précédentes de la CCNUCC ne sont plus valables. Les représentants des médias doivent obtenir une accréditation pour chaque réunion. Un nouvel ordre de mission et une copie de la carte de presse ou d'un autre document en tenant lieu seront nécessaires chaque fois.

### Je possède un badge pour une autre conférence de l'ONU. Me permet-il d'assister aux réunions de la CCNUCC?

Votre accréditation pour une autre conférence de l'ONU peut aider l'équipe chargée de l'accréditation à évaluer votre demande, mais elle ne garantit pas que vous allez obtenir une accréditation pour les réunions de la CCNUCC.

### Et si je dispose d'une accréditation auprès de l'ONU à New York, Genève, Vienne ou Nairobi?

Veillez télécharger une image de votre badge d'accréditation. Nous pouvons approuver votre accréditation sur cette base après avoir vérifié auprès de nos collègues de ces lieux d'affectation. L'ordre de mission reste nécessaire.

### Quand dois-je demander une accréditation pour les réunions de la CCNUCC?

L'accréditation commence généralement deux mois avant une réunion. Il est recommandé de faire une demande d'accréditation à l'avance pour éviter tout retard inutile sur le lieu de la réunion.

## **FAQ sur l'accréditation des médias auprès de la CCNUCC révisée 07/03/2017**

### **Quelle est la date limite pour obtenir une accréditation?**

Le Secrétariat de la CCNUCC va présenter des informations sur son site Web en ce qui concerne la date limite. En général, toutefois, il est fortement conseillé de faire une demande dès que possible.

### **La date limite est dépassée. Puis-je quand même faire une demande d'accréditation?**

Le Secrétariat dispose d'une capacité limitée de traiter les demandes tardives. Les décisions quant au traitement de celles-ci sont prises au cas par cas.

### **Le nombre de représentants des médias pouvant assister à une conférence est-il limité?**

Oui. Un quota quant au nombre de participants est appliqué par souci de sécurité. **Ce quota, établi pour TOUS les participants (Parties, observateurs, ONU)**, est maintenu jusqu'à ce que le nombre maximum de participants par rapport à la capacité de l'endroit soit atteint.

### **Que se passe-t-il lorsque le quota est atteint?**

Lorsque le quota est atteint, aucun autre représentant des médias n'est admis. À noter que ce quota est enregistré dans le scanneur de badges et qu'ainsi, il est possible de compter avec précision le nombre de représentants qui entrent dans la salle.

### **De quelles informations ai-je besoin pour obtenir une accréditation en ligne?**

Vous avez besoin des informations suivantes. Toutes les informations doivent être celles qui apparaissent dans votre passeport ou autre document officiel d'identification avec photo que vous allez présenter au bureau d'inscription.

- \* Nom et prénom
- \* Date de naissance
- \* Nationalité
- \* Numéro de passeport ou d'autre document d'identification avec photo (permis de conduire, etc.)
- \* Adresse électronique

### **Que faites-vous de ces informations?**

Les noms et les renseignements sont saisis dans un but d'identification et de vérification uniquement. Ils sont conservés dans le système à titre de référence, sauf si la personne concernée en demande l'effacement par écrit.

### **Comment puis-je créer un compte?**

Pour demander la création d'un compte, entrez dans le [système d'inscription en ligne](#). Une fois que vous aurez fait votre demande, vous allez recevoir un courriel contenant le lien de confirmation.

Suivez ce lien et achevez la procédure de création d'un compte. Vous allez alors recevoir un autre courriel contenant votre nom de connexion, votre mot de passe et d'autres instructions. Le système en ligne ne reconnaît que les adresses électroniques valables.

### **Que dois-je faire d'autre?**

Une fois que vous aurez créé un compte, vous devez télécharger un ordre de mission et une copie de votre carte de presse.

- L'ordre de mission est une lettre à en-tête d'une agence de presse, signée par l'éditeur ou le rédacteur en chef, qui indique le nom du journaliste et la durée de sa mission.

## FAQ sur l'accréditation des médias auprès de la CCNUCC révisée 07/03/2017

- La carte de presse doit être en cours de validité. Nous n'acceptons pas les cartes de presse périmées. Si vous ne disposez pas d'une carte de presse, vous pouvez présenter d'autres documents, conformément aux critères de l'ONU. Dans ce cas, veuillez consulter les informations ci-après.

### Comment puis-je vous envoyer mes documents?

Les documents doivent être scannés sous forme graphique (.pdf, .gif ou .jpg) et téléchargés dans le système d'inscription en ligne. Ce système remplace l'ancien système de transmission des documents d'accréditation par courriel. **Le Secrétariat n'accepte plus les documents envoyés de façon distincte par courriel, par fax ou par la poste.**

NOTA: La taille de chaque document est limitée à 4 Mo. Veillez à ce que vos pièces jointes ne dépassent pas cette taille, faute de quoi vous allez recevoir un message d'erreur et le Secrétariat ne recevra pas vos documents.

### À qui dois-je adresser l'ordre de mission?

Au Bureau de presse de la CCNUCC.

### Que doit contenir l'ordre de mission?

L'ordre de mission doit être une lettre à en-tête adressée au Bureau de presse de la CCNUCC. Il doit être signé par un représentant autorisé (éditeur, agent des affectations ou chef de bureau) ou par le professionnel des médias qui sollicite une accréditation. **Les lettres ou les courriels non signés ne sont pas acceptés.**

L'ordre de mission doit indiquer le type de couverture, de manifestation ou de projet assigné, la période d'accréditation demandée et le nom et la fonction professionnelle de la ou des personnes auxquelles la mission doit être attribuée.

### Je ne possède pas de carte de presse. Puis-je quand même obtenir une accréditation?

Si vous ne possédez pas de carte de presse, on vous demandera de produire d'autres documents, conformément aux critères de l'ONU.

### Qu'entend-on par «autres documents»? Que faut-il produire?

Si l'on vous demande de produire d'autres documents, il peut s'agir de ceux énumérés ci-après. À noter que les exemples de travail demandés doivent démontrer un engagement à couvrir les activités de l'ONU concernant en particulier les changements climatiques. Ces exemples doivent être des coupures de presse complètes ou des produits médiatiques de l'organisation légitime signés par la personne qui sollicite l'accréditation.

- Il peut être demandé aux agents de la presse écrite de produire deux articles signés par eux publiés dans les quatre derniers mois et une copie de la publication. Il peut s'agir de fichiers .pdf scannés ou de liens permettant de les visualiser en ligne.
- Il peut être demandé aux agents de la radio et de la télévision de produire deux enregistrements de rapports présentés dans les quatre derniers mois.
- Il peut être demandé aux photographes de produire des photos témoins ou des photos avec mention de provenance indiquée par l'organisation d'origine. Il est également possible aux photographes de mentionner des liens renvoyant à des photos en ligne, tant que celles-ci lui sont clairement attribuées.
- Les médias en ligne, qui, sous réserve de tous les autres critères, peuvent inclure des bureaux de presse, des blogs, des blogs vidéo et d'autres sources d'informations, doivent répondre aux conditions suivantes:

## **FAQ sur l'accréditation des médias auprès de la CCNUCC révisée 07/03/2017**

- Le service d'édition sur le Web doit appartenir à un représentant agréé des médias et mentionner une adresse non électronique précise et vérifiable et un numéro de téléphone.
- Le site Web doit produire au moins 60 % d'actualités, d'analyses ou de commentaires originaux portant notamment sur des questions internationales ou liées à l'ONU.
- Le site Web doit être actualisé au moins une fois par semaine.
- La personne qui demande une accréditation doit produire les données les plus récentes sur les visiteurs de son site ou d'autres documents pertinents (citations dans la presse, etc.) sur l'auditoire de son service. Elle doit démontrer qu'elle a beaucoup écrit à propos de questions internationales ou liées aux changements climatiques et produire des copies de trois articles signés par elle publiés récemment.

**À noter que les publications ou autres produits des médias qui émanent d'ONG ou d'organisations à but non lucratif et qui ont un but de communication ou de sensibilisation ne donnent pas droit à une accréditation.**

### **Dois-je envoyer une photo de moi?**

On prendra votre photo au poste d'inscription. Vous n'avez pas besoin de télécharger de photo d'avance.

### **Quand saurai-je si j'ai obtenu une accréditation?**

Sachez que nous recevons les références de milliers de postulants et qu'il peut se passer un certain temps entre le moment où nous recevons les vôtres et celui où nous les apparions à votre demande.

Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour produire les accréditations dès que possible.

Vous pouvez vérifier l'état d'avancement de votre demande en ligne dans le profil personnel que vous avez créé. Veuillez **ne pas appeler** le service de presse à ce sujet. Si vous devez communiquer avec nous, passez par le système en ligne.

### **Comment puis-je vérifier l'état d'avancement de mon dossier d'accréditation?**

Lorsque vous créez un profil, vous recevez un nom d'utilisateur et un mot de passe grâce auxquels vous pouvez accéder au système pour vérifier l'état d'avancement de votre dossier d'accréditation. Votre dossier sera actualisé lorsque nous aurons reçu vos documents et nous communiquerons avec vous par l'intermédiaire du système en cas de besoin. Veuillez **ne pas appeler** pour vérifier l'état d'avancement de votre demande. Pour vous renseigner sur celle-ci et communiquer avec le Secrétariat, passez uniquement par le système d'inscription en ligne.

### **Que couvre l'accréditation?**

L'accréditation des médias ne peut servir qu'à couvrir certaines conférences de la CCNUCC et rien d'autre.

### **Dois-je vous indiquer les jours où je serai présent ou l'accréditation est-elle valable pour toute la durée de la conférence?**

Lorsqu'une accréditation est accordée, elle est valable pour toute la durée de la conférence.

### **M'est-il possible de m'inscrire comme délégué ou comme ONG tout en obtenant une accréditation presse?**

Non. Une double accréditation n'est pas autorisée (en tant que représentant des médias et que délégué ou que représentant des médias et qu'ONG). Si vous êtes déjà inscrit auprès

## **FAQ sur l'accréditation des médias auprès de la CCNUCC révisée 07/03/2017**

d'une délégation ou d'un observateur, on ne vous accordera pas d'accréditation en tant que représentant des médias.

### **Je suis journaliste ou photographe free-lance. Puis-je obtenir une accréditation?**

Les journalistes et les photographes free-lance sont soumis aux mêmes conditions d'accréditation que ci-dessus et doivent passer par l'ensemble du processus. Il leur faut apporter la preuve qu'ils sont en mission pour un service de presse ou une publication et produire un **ordre de mission** valable de celui-ci. Les services photographiques doivent apporter des témoignages incontestables du service de presse ou de la publication dont ils sont les clients. Ils doivent également produire les autres documents nécessaires à leur accréditation.

### **Je suis étudiant. Puis-je obtenir une accréditation?**

L'accréditation des médias est réservée aux professionnels de la presse qui représentent des agents légitimes des médias. Nous ne pouvons pas accorder à des étudiants une accréditation octroyée à des professionnels possédant des références solides.

### **J'ai moins de 18 ans. Puis-je obtenir une accréditation?**

Non. Les représentants des médias doivent avoir au moins 18 ans et posséder des références solides pour faire une demande d'accréditation.

### **Peut-on obtenir une accréditation presse pour les blogs?**

Les blogs ne sont pas encore pleinement pris en compte dans les directives actuelles de l'ONU concernant l'accréditation des médias. Nous constatons que la limite entre médias traditionnels et nouveaux médias devient floue et que l'ONU s'efforce de prendre en considération les nouvelles formes de diffusion de l'information et d'établissement de réseaux sociaux qui se sont développées.

Il reste à définir la place des blogueurs dans les nouveaux médias et l'ONU doit déterminer dans quelle mesure il faut les considérer comme faisant partie des médias.

L'accréditation des blogueurs pour les réunions de la CCNUCC se fera au cas par cas et les critères s'appliquant actuellement aux médias électroniques seront suivis.

### **Et le journalisme populaire et participatif? Je fais une demande de la part d'un groupe indépendant de médias communautaires en ligne à but non lucratif.**

Une organisation qui accueille des journalistes citoyens et qui ne dispose pas d'une rédaction ne peut prétendre à une accréditation.

### **Je fais partie d'une association professionnelle d'organismes de radiodiffusion. Puis-je obtenir une accréditation?**

Malheureusement pas. Les associations ne sont pas considérées comme des représentants légitimes des médias.

### **Je fais partie d'une société indépendante de production de cinéma ou de télévision qui réalise un documentaire sur l'évolution du climat. Puis-je assister à la conférence?**

Selon les [critères d'accréditation des médias par l'ONU](#), les sociétés indépendantes de production de cinéma ou de télévision sont tenues de produire une lettre d'une société de radiotélévision ou d'un distributeur de films qui s'est engagé à diffuser l'œuvre ou de l'organisation partenaire de l'ONU qui en finance la production. Le projet doit avoir un rapport avec l'évolution du climat.

Vous devez également produire les autres documents nécessaires à l'accréditation.

## **FAQ sur l'accréditation des médias auprès de la CCNUCC révisée 07/03/2017**

### **Je suis attaché de presse dans une ambassade. Ai-je besoin d'une accréditation presse pour assister à la conférence?**

Non. Votre nom doit apparaître sur la liste officielle de votre délégation et vous serez inscrit comme membre de celle-ci. Cette inscription ne vous donne pas accès au centre des médias, mais vous pourrez laisser des documents à distribuer à des représentants accrédités de la presse. L'équipe chargée des communications et des médias se fera un plaisir de vous aider.

### **Qu'en est-il d'un attaché de presse qui accompagne un chef d'État ou de gouvernement?**

Le nom de tous les journalistes qui accompagnent des chefs d'État ou de gouvernement doit apparaître sur la liste officielle de leur délégation et ils doivent être inscrits comme membres de cette délégation.

### **Puis-je obtenir une accréditation générale de mon organisation?**

Il n'est pas possible d'accorder une accréditation générale à une organisation, mais on peut en accorder une à une personne qui représente un agent légitime des médias pourvu qu'elle produise la documentation nécessaire à cette accréditation.

### **Puis-je remplacer une personne ayant obtenu une accréditation de mon organisation?**

Nous comprenons que les affectations peuvent changer très vite. Veuillez indiquer les modifications concernant le personnel dès que vous en aurez connaissance. Le postulant devra suivre le même processus, mais du moment qu'il dispose des documents nécessaires, en général, sa demande sera traitée rapidement.

### **Financez-vous la participation des journalistes?**

Des journalistes de pays en développement peuvent assister à nos conférences grâce à des [stages de formation destinés aux médias](#), mais sur invitation uniquement.

Des organisations telles que l'[Internews Earth Journalism Network](#) et le [Climate Change Media Partnership](#) peuvent faciliter cette participation. Il faut prendre contact directement avec ces organisations pour obtenir des informations sur leurs activités.

### **Faites-vous des réservations d'hôtels pour les représentants des médias?**

Non. Les représentants des médias qui ont obtenu une accréditation pour couvrir les réunions de la CCNUCC doivent s'occuper eux-mêmes de leurs déplacements et de leurs réservations d'hôtel. Le Secrétariat n'est pas en mesure d'y pourvoir.

### **Accordez-vous une aide pour l'obtention de visas?**

Le Secrétariat de la CCNUCC n'est pas en mesure de produire des lettres d'invitation pour l'obtention de visas. Vous pouvez utiliser votre confirmation d'accréditation pour votre demande de visa ou l'ordre de mission de votre organisation.

### **Mon accréditation ayant été approuvée, que se passe-t-il maintenant?**

Après avoir reçu confirmation de votre accréditation, vous êtes inscrit pour la conférence. **Imprimez la confirmation et prenez-la avec vous à la conférence**, ce qui va accélérer le processus d'inscription.

Vous pouvez retirer votre badge au guichet d'enregistrement du lieu de la conférence. L'inscription commence généralement le week-end précédant le début de la conférence. Vous devez présenter la même photo d'identité que celle figurant sur votre profil. Le processus d'inscription sera accéléré si vous apportez une copie de votre confirmation.



## **FAQ sur l'accréditation des médias auprès de la CCNUCC révisée 07/03/2017**

On prendra votre photo au poste d'inscription. Vous n'avez pas besoin d'envoyer de photo à l'avance.

### **Pouvez-vous m'envoyer mon badge à l'avance ou dois-je le retirer quelque part?**

Pour des raisons de sécurité, il est impossible d'envoyer des badges à l'avance. L'inscription commence généralement le week-end précédant le début de la réunion. Vous pouvez retirer votre badge au guichet d'enregistrement du lieu de la conférence.

### **Que dois-je faire si je perds mon badge ou qu'on me le vole?**

Si vous perdez votre badge ou qu'on vous le vole, vous DEVEZ le signaler immédiatement au guichet d'enregistrement du lieu de la conférence.

### **Où suis-je autorisé à aller?**

Tous les professionnels des médias ayant obtenu une accréditation peuvent se rendre dans le centre réservé aux médias, dans la ou les salles consacrées aux conférences de presse, dans l'espace d'exposition, dans les lieux destinés aux manifestations parallèles et dans les endroits ouverts au public du lieu de la conférence.

Des notes destinées aux correspondants contiennent des informations précises sur les mesures concernant les médias. Ces notes, publiées à l'occasion de réunions, indiquent les dispositions qui s'appliquent à un endroit ou à des circonstances données.

Tous les professionnels des médias ayant obtenu une accréditation qui se rendent sur le lieu d'une conférence, notamment avec du matériel, passent un contrôle de sécurité.

### **Pouvez-vous m'envoyer une liste des représentants des médias ayant obtenu une accréditation?**

Les informations sur l'accréditation des médias pour les réunions de la CCNUCC sont confidentielles et réservées à un usage interne. Le Secrétariat de la CCNUCC ne publie et ne diffuse pas de liste des représentants des médias.

### **Je souhaite être tenu au courant de ce qui a trait à la CCNUCC. Pouvez-vous m'ajouter à votre liste de diffusion?**

Pour être inscrit sur la liste de diffusion de la CCNUCC réservée aux médias, il vous suffit d'envoyer un message à l'adresse [press@unfccc.int](mailto:press@unfccc.int).

### **Limitation de responsabilité**

La CCNUCC se réserve le droit de refuser ou de retirer une accréditation pour toute activité contraire aux principes de la charte ou des codes de conduite et/ou d'éthique du journalisme et/ou des Nations Unies. Le Secrétariat de la CCNUCC est autorisé à révoquer une accréditation à tout moment si elle donne lieu à des pratiques inadéquates, si elle sert à abuser des privilèges qu'elle confère ou si la conduite personnelle ou publique de la personne qui en bénéficie n'est pas dans l'intérêt de la CCNUCC. Il est interdit de prêter le badge presse à quiconque. Le service de sécurité de l'ONU confisquera tout badge se trouvant en possession d'une personne à qui il n'a pas été remis.